

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 10938**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Licence : Licence Arts, Lettres, Langues Mention : Langues, Littératures, Civilisations étrangères et régionales Spécialité : Japonais

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université de Toulouse Jean Jaurès Modalités d'élaboration de références : CNESER	Recteur de l'académie, Président de l'université de Toulouse II

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

136 Langues vivantes, civilisations étrangères et régionales

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire de ce diplôme peut exercer dans les domaines suivants :

Traduction et/ou interprétation (à l'issue d'une formation spécialisée complémentaire), enseignement, diplomatie, fonction publique (à l'issue de la réussite au concours), commerce international, tourisme, journalisme, échanges culturels et artistiques, développement des supports culturels, relations internationales

Ainsi, il assure concrètement les activités suivantes :

transposer un texte ou un discours du japonais vers sa langue maternelle, sur le mode écrit (traduction) ou sur le mode oral (interprétation) ; mettre en œuvre sa maîtrise des langues utilisées, sa connaissance approfondie des cultures, des techniques de traduction écrite ou orale, et des savoirs spécifiques concernant les différents domaines d'intervention japonais ;

élaborer des synthèses en français de documents rédigés en japonais ;

chercher de façon ciblée, en fonction d'un thème donné, de la documentation papier ou web en langue japonaise ; chercher également de façon ciblée, de la documentation papier et web en langues française et anglaise, sur une thématique liée au Japon ;

être un interlocuteur privilégié pour informer sur la société et la civilisation japonaises et aide ainsi à la communication entre les cultures japonaise et française ; aider à la communication entre des institutions politiques et administratives ou entre des entreprises du Japon et de la France ;

participer à la mise en place de projets linguistiques et éducatifs ;

participer à la conception et à la coordination de projets de coopération universitaire ou pédagogique entre la France et le Japon ;

participer à la coordination d'actions de coopération culturelle et artistique entre la France et le Japon ;

enseigner le japonais dans le primaire ou le secondaire ; appliquer et transmettre des méthodes permettant l'acquisition et la maîtrise des connaissances correspondant aux objectifs et programmes de chacun des cycles

participer aux concertations pédagogiques, aux conseils de classe, à l'information des parents d'élèves et des élèves ; être souvent associé à la proposition de sujets d'examen et à leur correction ; pouvoir aussi enseigner le français à des étrangers.

Le diplômé aura les compétences et capacités suivantes :

maîtrise avancée de la grammaire japonaise et de l'écrit (lecture/écriture), pratique approfondie du thème et de la version ainsi que de la conversation courante en japonais, en s'inspirant du Cadre Européen Commun de Référence ;

connaissances culturelles liées au Japon et aux relations de ce dernier avec l'Asie, concrètement : l'histoire générale du Japon et de l'Asie, de la pensée japonaise, de l'histoire et de la société japonaise depuis 1945, de la littérature et de la société japonaises des 19ème et 20ème siècles, des bases de la langue et de la littérature anciennes ;

techniques d'expression, de réflexion et de synthèse des connaissances devant préparer à l'enseignement et à la recherche ainsi qu'à toutes les professions nécessitant une bonne maîtrise de la langue et de la culture japonaises associée à de sérieuses aptitudes d'analyse et de synthèse ;

maîtrise des outils informatiques et multimédias en japonais ;

capacités de mémorisation, de régularité et de rigueur ;

adapter son enseignement à la diversité des publics ;

traduire sous forme d'exercices un savoir théorique ;

appréhender des techniques, des formules ou des méthodes d'enseignement ;

s'exprimer de façon claire et précise afin de restituer toutes les nuances du texte ou du discours d'origine ;

s'adapter rapidement à des sujets, des styles, des situations ou des publics différents ;

faire des recherches documentaires pour trouver des solutions de traduction ;

exercer sa curiosité pour parfaire la connaissance d'une langue et d'une culture.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Traduction et/ou interprétation (à l'issue d'une formation spécialisée complémentaire), enseignement, diplomatie, fonction publique (à

l'issue de la réussite au concours), commerce international, tourisme, journalisme, échanges culturels et artistiques, développement des supports culturels, relations internationales.

journaliste, interprete...

Codes des fiches ROME les plus proches :

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Pré-requis : baccalauréat ou équivalent.

A défaut, demande de dispense du (ou des) diplôme(s) pré-requis dans le cadre de la validation des acquis :

- au titre du décret du 16 avril 2002 (VES)
- au titre du décret du 23 août 1985 (VA 85)
- au titre du décret du 24 avril 2002 (VAE)

Descriptif des composantes de la certification :

Licence en 3 ans : 23 unités d'enseignement (U.E.) réparties en 6 semestre

L'enseignement porte sur 3 champs distincts concernant les unités suivantes :

Champ linguistique et communication en langue japonaise

Lexicologie, grammaire et syntaxe

Traduction littéraire et professionnelle

Outils de communication : vie quotidienne, langue appliquée aux milieux professionnels, au tourisme, à la communication interculturelle

Culture et civilisation japonaises

Histoire du Japon : histoire ancienne, moderne et contemporaine, politique économique et politique extérieure aux niveaux régional, asiatique et international, émigration et immigration

Littérature moderne et contemporaine du Japon

Géographie du Japon

Société moderne et contemporaine du Japon

Méthodologie en sciences humaine et sociale

Recherche documentaire en français, en anglais et en japonais d'ouvrages papier ou sur le réseau Internet ; prise de connaissances des principales revues académiques, principaux sites web japonais et bases de données

Rédaction ou conception de travaux universitaires : prise de notes, dossier, synthèse, exposé, bibliographie et webographie

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur).
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur).
En contrat de professionnalisation	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur).
Par candidature individuelle	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur).
Par expérience dispositif VAE	X	Enseignants-chercheurs et professionnels conformément au décret n° 2002-590 du 24/04/2002

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS**ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX**

Certifications reconnues en équivalence :
Possibilités d'équivalences (partielles) en vue de l'obtention de la licence LEA ou d'une autre licence SHS : Histoire, Histoire de l'Art, Lettres Modernes, Lettres Classiques, autre langue. Plusieurs conventions avec des Universités japonaises sont signées dans le cadre des échanges.

Base légale**Référence du décret général :****Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 23 avril 2002 relatif aux études universitaires conduisant au grade de licence, publié au JO du 30/04/2002

Arrêté du 28 juin 2011 relatif aux habilitations de l'Université Toulouse 2 - Le Mirail à délivrer les diplômes nationaux

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n°2002-590 du 24 avril 2002 pris pour l'application du premier alinéa de l'article L.613-3 et de l'article L.613-4 du code de l'éducation et relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur (NOR: MENS0200916D)

Références autres :**Pour plus d'informations****Statistiques :**

<http://w3.ove.univ-tlse2.fr>

Autres sources d'information :

<http://w3.japonais.univ-tlse2.fr>

Lieu(x) de certification :

Université de Toulouse - Le Mirail, 5 allées A. Machado, 31058 Toulouse Cedex 9

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université de Toulouse - Le Mirail / UFR Langues, Littératures et Civilisations étrangères / Département Langues Etrangères

Historique de la certification :